

Médiateur de RFI : "Hassan est victime d'un excès de pouvoir"

RFI, 09 janvier 2013 Hassan RUVAKUKI condamné à 3 ans de prison : inacceptable ! Le blog du médiateur * Notre confrère journaliste burundais Hassan RUVAKUKI a été condamné à trois ans de prison ferme. Correspondant du service swahili de RFI et journaliste d'une station privée au Burundi, radio Bonesha FM, il avait été arrêté le 28 novembre 2011 par les forces de sécurité après une interview réalisée en Tanzanie avec un opposant au président Pierre NKURUNZIZA. Il a ensuite été accusé d'actes de terrorisme. Hassan a toujours nié ces accusations. Condamné en juillet 2012 à la prison perpétuelle il avait interjeté appel, un appel rendu mardi 8 janvier 2013. Une condamnation inacceptable. Le rôle d'un journaliste, l'essence même de sa fonction, est de rendre compte de la réalité des événements. Pour cela, il lui faut recueillir l'information, la vérifier, l'analyser, puis la transmettre à ses lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs. Hassan RUVAKUKI a eu une information, qu'il est allé vérifier avant de la diffuser. Peu importe que l'information puisse créer par la suite un certain émoi. C'est d'ailleurs le propre des informations sensibles que de provoquer. Et c'est affaire d'interprétation.

L'important est que ce fait nouveau, jusque là inconnu, soit porté à la connaissance du public, afin que chacun puisse se faire sa propre opinion. Et c'est justement cette possibilité qui cause autant de désagréments aux journalistes dans de nombreux pays. Beaucoup de gouvernements, beaucoup de structures tant publiques que privées, préfèrent taire nombre de choses plutôt que de les diffuser. Car détenir l'information, c'est souvent détenir le pouvoir, ou en tout cas une parcelle de ce pouvoir. Hassan est donc victime d'un excès de pouvoir, et de ce point de vue, la justice rend souvent bien des services dans les pays où l'exercice du pouvoir se fait autoritaire. Certes, après un marchandage avec les pays donateurs qui ont consenti à une rallonge financière, les autorités burundaises ont renoncé à emprisonner notre confrère à vie. Mais une condamnation à trois ans de prison ne vaut guère mieux. Elle envoie un signal à tous les journalistes de cette région : tenez-vous tranquille, ne faites pas de vagues sinon, c'est une cellule qui vous attend. Ce n'est évidemment pas acceptable et l'avocat d'Hassan a raison de se pourvoir en cassation. Ce n'est pas non plus, forcément un bon exemple pour les autorités burundaises dont les pratiques politiques pourraient être, désormais, scrutées à la loupe par la communauté internationale. * Le médiateur est le porte-parole des auditeurs, et des internautes. Vous pouvez le saisir par mail, par téléphone, par courrier, dès lors que vous avez une remarque à faire sur la manière dont les journalistes de RFI ont traité l'information.